



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation 13 septembre 2019

Date d'affichage 13 septembre 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

- › Modification des statuts du SIVOM de la basse vallée de l'Aisne
- › Adhésion de cinq communes au Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois
- › Adhésion de la commune de Saint-Christophe-à-Berry aux logiciels des métiers JVS
- › Modification d'un contrat de travail
- › Vente d'un terrain communal à un particulier
- › Useda, travaux divers
- › Avis sur le projet de PLUi arrêté le 28 juin 2019 en conseil communautaire de la CCRV
- › Questions diverses

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Sophie Lamarre, Pierre Langrand, Isabelle Vilpoux-Pérut, Philippe Lefèvre, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Alain Sautillet

Absents : Cédric Beaufort, procuration à Sophie Lamarre, Florence Bertin Walckenaer procuration à Monique Ferré
Sans procuration : Wendy Pasquet de Leyde, Cédric Moliné, Charles-André Petit, Martine Franquelin-Bauchet

Conseillers en exercice 15
Conseillers présents 9
Votants 11

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance
Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 mars et du conseil extraordinaire du 23 avril 2019

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 13 juin 2019.

- Le conseil municipal adopte le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance et note les questions diverses.

Modification des statuts du SIVOM de la basse vallée de l'Aisne

Le maire, Christian Pérut, explique que le SIVOM doit modifier ses statuts en raison de la suppression de la vocation eau. Celle-ci intervient après le retrait de la commune d'Osly-Courtil et, par voie de conséquence, celle de Fontenoy qui ne peut rester l'unique commune adhérente. Les lignes 2 de l'article 4 et de l'article 20 sont supprimées.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts du SIVOM, suite à la suppression de la vocation eau, à l'unanimité.

Adhésion de cinq communes au Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois

Le maire, Christian Pérut, informe que cinq communes demandent à adhérer au Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois (SESV), ce sont Mont-Notre-Dame, Bagneux, Nouvron-Vingré, Osly-Courtil et Fontenoy. Le comité syndical du SESV a délibéré favorablement et les communes déjà adhérentes doivent aussi se prononcer. Le maire demande si le conseil municipal est favorable à ces adhésions qui prendront effet au 1^{er} janvier 2020.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion des cinq communes à la SESV, à l'unanimité.

Adhésion de la commune de Saint-Christophe-à-Berry aux logiciels des métiers JVS

Le maire, Christian Pérut, explique que les communes de Berny-Rivière, Dommiers, Morsain, Ressons-le-Long, Saint-Bandry et Ambleny ont créé un groupement de commande des logiciels des métiers chez JVS pour moderniser le service informatique de chaque commune et, en même temps, minimiser les frais d'achat et de fonctionnement. La commune de Saint-Christophe-à-Berry a émis le souhait de se joindre aux six communes qui doivent donner leur accord avant le renouvellement du service unifié logiciels métiers.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion de la commune de Saint-Christophe-à-Berry au groupement service unifié logiciels métiers, à l'unanimité.

Modification d'un contrat de travail

Le maire, Christian Pérut, annonce que le contrat de travail de l'employée qui assure l'entretien de la salle polyvalente, actuellement de 8 heures, doit passer à 11 h 30 hebdomadaires. Cette augmentation horaire est due à celle de la charge de travail pour le ménage de la salle des Associations, de la mairie, de l'agence postale et de la bibliothèque.

Alain Sautillet pense que ces heures ne sont pas suffisantes.

Le maire, Christian Pérut, signale que cet horaire convient parfaitement à la titulaire du poste.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'augmentation des heures de ce contrat de travail, à l'unanimité.

Vente d'un terrain communal à un administré

Le maire, Christian Pérut, annonce que la mairie a reçu un courrier d'un administré qui sollicite l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la commune, contiguë à sa propriété rue de Maubrun. Il est obligé de passer sur ce terrain pour accéder chez lui. Le maire propose de lui céder la parcelle ZA 83 au prix de 5 € le mètre carré, pour une superficie de 181 mètres carrés, soit 905 €. Les frais de notaire et d'enregistrement étant à la charge de l'acquéreur. Cette transaction sera confiée à l'Office notarial Dauphine à Soissons.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre la parcelle ZA 83, au prix proposé à l'administré, et charge le maire de signer l'acte de vente à venir et tous les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

Useda, travaux divers

Le maire, Christian Pérut, informe que l'Useda doit faire quelques travaux d'entretien dans la commune pour un montant de 1 350,78 €. Ceux-ci concernent le remplacement d'une lanterne, disparue cet été, sur un lampadaire rue Dantale et la mise en sécurité d'un projecteur au pied de la tour, vandalisé par on ne sait qui.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'Useda, à l'unanimité.

Avis sur le projet de PLUi arrêté le 28 juin 2019 en conseil communautaire de la CCRV

Le maire, Christian Pérut, rappelle que le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé en conseil communautaire le 28 juin dernier, doit l'être aussi par les 54 communes de la CCRV ; cette dernière approuvera le texte définitif après enquête publique.

Alain Sautillet fait remarquer qu'il y a beaucoup de similitudes entre les différentes communes et que près de 900 pages sont un gâchis de papier. Il pense que le conseil municipal aurait pu débattre sur les terrains à bâtir.

Le maire, Christian Pérut, précise que la commune a réservé un terrain pour y construire une maison de retraite.

Alain Sautillet dit qu'il est dommage de ne pas en avoir parlé avant.

Le maire, Christian Pérut, lui rappelle que le conseil en a déjà parlé, même si ce sujet remonte à plusieurs années. Le maire fait remarquer que depuis le début de l'élaboration du PLUi, il n'a vu personne, ou presque, venir en mairie consulter les documents mis à la disposition du public.

Alain Sautillet pense que ce n'est pas évident pour intéresser la population et qu'il aurait pu y avoir une réunion publique.

Le maire, Christian Pérut, explique que, par rapport à l'ancien plan, il n'y a pas de grande révolution pour Ambleny, et que plusieurs réunions publiques ont été organisées par la CCRV à divers endroits du territoire. Le maire a suivi toutes les réunions avec le cabinet d'études chargé d'élaborer le nouveau plan.

Le plan est projeté sur écran et chacun peut en prendre connaissance.

Alain Sautillet dit que l'ancienne municipalité, en 2005, avait fait une demande pour la rue du Soulier et la rue de la Barre.

Le maire, Christian Pérut, précise que les terrains situés à l'entrée du Soulier restent en zone agricole et que le terrain rue de la Barre est toujours classé en zone naturelle protégée.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate qu'il n'y a aucune autre remarque nécessitant une modification du PLUi tel qu'il est présenté et émet un avis favorable au projet de PLUi du 28 juin 2019, à l'unanimité.

Questions diverses

Arrêtés municipaux

Le maire, Christian Pérut, explique que, compte tenu des incivilités commises en début d'été par des jeunes gens d'Ambleny et de villages alentour, la gendarmerie l'a sollicité pour prendre un arrêté lui permettant, éventuellement, de mieux verbaliser, ce qui a été fait. Plusieurs habitants d'Ambleny ont également demandé la même chose et ont félicité le maire pour les résultats qui se sont révélés très satisfaisants.

Le maire, Christian Pérut, informe qu'un autre arrêté a été pris, suite à la réunion de la commission sécurité avec des riverains qui s'est tenue le 28 mai à la salle des Association. Cet arrêté permet l'installation de deux panneaux Stop au carrefour des rues du 21^e BIR et des Jardins, afin de réduire la vitesse des conducteurs qui circulent dans la rue du 21^e BIR.

Questions de l'opposition

Jean-Claude Stolaric demande où en sont les travaux pour la plaque devant la MFR.

Le maire, Christian Pérut, répète une nouvelle fois que le responsable de la voirie départementale a décidé de laisser la chaussée en l'état pour le moment. Également pour des raisons techniques, la descente du plateau ralentisseur, côté droit rue du Pont-Cheminet dans le sens de la sortie de village, sera laissée aussi en l'état.

Jean-Claude Stolaric signale que la plaque rue d'Hygnières vibre toujours et demande si l'on a fait jouer la garantie pour l'herbe qui pousse toujours sur les trottoirs, l'entreprise qui a fait les travaux n'ayant pas mis de feutre sous le revêtement.

Le maire, Christian Pérut, répond que, pour la plaque, il en fera part à l'entreprise qui est intervenue. Pour l'herbe, le maire dit que l'on ne va pas répondre à cette question à chaque conseil et rappelle que c'est aux riverains de nettoyer leur trottoir. Il s'étonne que Jean-Claude Stolaric ne le sache toujours pas, lui qui a été conseiller et maire.

Alain Sautillet demande si la mairie est au courant de la situation personnelle d'une personne en grande difficulté et si l'on peut faire le point sur les inscriptions à l'école.

Le maire, Christian Pérut, répond que non à la première question mais qu'il réunira très prochainement la commission des affaires sociales. Quant aux inscriptions à l'école, il y a 120 enfants inscrits. Il fait remarquer que les effectifs sont annoncés en décroissement sur l'ensemble du département et qu'Ambleny n'y échappe pas.

Alain Sautillet s'étonne que le rebouchage des nids-de-poules qui devait avoir lieu en été, n'ai toujours pas été fait.

Pierre Langrand s'esclaffe en disant que ce n'est pas faute d'avoir relancé l'entreprise chargée de l'exécution pendant l'été, mais que tous les appels téléphoniques sont restés vains.

Philippe Lefèvre informe que, lors d'une récente réunion à la CCRV, ces travaux ont été annoncés pour courant octobre.

Le maire, Christian Pérut, explique que cette situation est un gros problème, car l'entreprise n'est pas véritablement intéressée par ce genre de mission et qu'une fois de plus elle effectuera ce travail par temps humide, et que ce n'est pas une bonne chose.

Alain Sautillet demande ce qu'il en est de la place de parking pour handicapés devant la pharmacie.

Le maire, Christian Pérut, répond que c'est en cours, une solution a été trouvée et que ce sera mis prochainement en place.

Alain Sautillet pense qu'il y a beaucoup d'inquiétudes de la part des maires par rapport à l'intercommunalité qui est un point important, et qu'il serait utile de parler de son fonctionnement lors du prochain conseil municipal.

Le maire, Christian Pérut, répond qu'il prend note de sa proposition.

Jean-Claude Stolaric demande si l'installation de bornes électriques est envisagée.

Le maire, Christian Pérut, répond que non, en tout cas pas pour le moment. D'une part, cela coûte très cher et, d'autre part, le secteur est déjà pourvu dans plusieurs communes, dont Saint-Bandry et Ressons tout proches.

Le maire, Christian Pérut, annonce que la commune recevra 10 008,44 € de la CCRV, dans le cadre du fonds de concours pour l'enfouissement des réseaux rue d'Hygnières.

La séance est levée à 19 h 25.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr